

Les groupes religieux et les organisations de la société civile font une pression constante sur la présidente Joyce Banda pour qu'elle reconsidère le Gender Equality Bill présenté en mars.

Written by Daud Kayisi

Certains groupes ont même menacé de contester ce projet de loi en Cour si le Parlement ne revoie pas sa copie.

La présidente a récemment donné son assentiment à la présentation de ce projet de loi visant à autonomiser les femmes pour qu'elles participent à la prise de décisions et aux activités de développement, à assurer leur accès égal à l'éducation, aux droits sexuels et reproductifs et à interdire le harcèlement sexuel et la violence à leur égard.

Cependant, plusieurs leaders religieux et organisations condamnent ce projet de loi en raison de certaines sections qu'ils jugent immorales. Une pétition en ce sens a été adressée à la présidente et émane du Groupe de Pression Umunthu qui affirme que ce projet de loi ne reflète pas les intérêts, les aspirations et la compréhension des Malawites. Il ajoute que les Malawites n'ont pas été sensibilisés et consultés au préalable par rapport à certaines des sections dudit projet de loi.

Le contentieux principal figure à la section 19 qui assure le droit aux services adéquats de santé sexuelle et reproductive, de même que le droit de choisir si l'on veut enfanter. Certains groupes l'entrevoient comme une forme indirecte de légalisation de l'avortement et estiment que pénaliser les médecins pour refus de prescrire des méthodes de planning familial entravent les droits de ces derniers à la liberté de religion et de croyance.

Emma Kaliya, une activiste du genre malawite très connue argue que « les clauses les plus notables dans la loi ne sont pas nouvelles car puisées des traités des droits humains régionaux et internationaux qui ont été soit signés, soit ratifiés par le Malawi ».

Les sections qui font litige dans l'ébauche ne diffèrent pas de celles de la United Nations International Conference on Population and Development (ICPD) et de la Convention contre

toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) dont le Malawi est signataire. Ladite section est aussi conforme au le Protocole de la SADC sur le Genre et le Développement, ratifié par le Malawi et démontrant son engagement à atteindre la parité d'ici 2015.

Plusieurs croyances religieuses et culturelles malawites sont discriminatoires envers les femmes car celles qui sont mariées n'ont pas leur mot à dire dans le nombre d'enfants qu'elles veulent avoir. Certains groupes religieux interdisent même aux femmes de recourir aux méthodes de planning familial.

Le Baromètre sur le Protocole de la SADC sur le Genre pour le Malawi indique que ce pays africain a le plus faible taux de pénétration de contraception et le plus fort taux d'avortements clandestins de l'Afrique australe. La plupart des avortements sont peu sûrs et contribuent à augmenter les taux de mortalité maternelle et infantile. Bien que le taux de mortalité maternelle de ce pays ait chuté, il est encore trop élevé, 675 femmes mourant pour 100 000 naissances. Les complications post-abortives représentent 17% de ces décès.

De plus, en n'ayant pas droit leur mot à dire quant à leur santé sexuelle et reproductive, les femmes ne peuvent participer aux activités économiques et plusieurs femmes des régions rurales sont économiquement dépendantes de leurs homologues masculins. Les activistes du genre avancent que cette dépendance contribue à la violence envers les femmes et aggrave leur vulnérabilité.

Le Gender Equality Bill est donc essentiel pour protéger les droits des femmes et assurer l'égalité du genre à travers le pays. Ce projet de loi cimente aussi la législation existante qui garantit l'égalité, interdit la discrimination basée sur le sexe ou le genre et protège les femmes de la violence domestique et du harcèlement sexuel.

On se demande si ceux qui s'opposent à ce projet de loi ne perçoivent pas l'égalité du genre comme une menace aux privilèges masculins. Dans un communiqué signé par la coordonnatrice nationale de la Coalition for Prevention of Unsafe Abortion, Chrispin Sibane assure les Malawites que «les personnes qui croient dans les vrais droits humains et les activistes réagiront à toute tentative de barrer la route à la parité et à ce projet de loi».

Demander à la présidente de revenir sur sa signature est innommable. De telles tentatives destinées à bâillonner l'égalité du genre et l'avancement des droits des femmes est non seulement rétrograde mais menace aussi l'esprit de l'activisme du genre dans le pays.

Daud Kayisi est une activiste du genre et une journaliste en freelance. Cet article fait partie du service de commentaires et d'opinions de Gender Links.

Source : AWID